



PROCÈS-VERBAL du conseil municipal du 30 avril 2024

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est tenu à 19h00
sous la présidence de Michel BECKERT, Maire

Date de convocation : 23 avril 2024

Étaient présents : Michel BECKERT, Roland DEBERLE, Christine PEYROUX,
Pierre-Jean GALLET, Annie CAMPREDON, Benoît BRIAND, Aloïs BUMB, Laurette Deberle

Secrétaire de séance : Annie Campredon

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 11/04/2024
- Ligne de trésorerie
- Location du local Rhino (face au musée)
- Désignation du délégué suppléant du conseil municipal pour la révision des listes électorales
- Désignation du délégué suppléant au SMAT
- Questions diverses

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 11/04/2024

Procès-verbal approuvé à l'unanimité

2- Ligne de trésorerie

M. le Maire a demandé à différentes banques leurs conditions tarifaires pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 350 000 € aux alentours du 15 mai pour 12 mois. Cette ligne permettra de payer les factures des travaux en attendant le versement des subventions. Un emprunt sera nécessaire ensuite. Il sera négocié en temps voulu (environ octobre).

L'offre de la Caisse d'Épargne étant la plus intéressante, M. le Maire propose de la retenir.

Délibération votée à l'unanimité

3- Location du local communal

Mmes Fabienne Bertaud (créations au crochet) et Christine Sabatier (céramiste, rue du bac à Chilhac) souhaiteraient louer le local municipal - 17 rue du château - de mai à octobre dans un premier temps.

M. le Maire propose de le louer aux mêmes conditions que précédemment : 50 €/mois.

Délibération votée à l'unanimité

4- Désignation du délégué suppléant du conseil municipal pour la révision des listes électorales

Il s'agit de remplacer Pauline Grospeaud qui a démissionné. Laurette Deberle la remplacera.

Décision votée à l'unanimité

5- Désignation du délégué suppléant au SMAT

Il s'agit de remplacer Gautier Lajoinie qui a démissionné. Pierre-Jean Gallet, titulaire, assiste à chaque réunion et pourrait éventuellement donner son pouvoir à un représentant d'une autre commune. Il n'est

donc pas indispensable de nommer un suppléant immédiatement, ce sera possible si besoin en fonction de l'évolution du SMAT.

Décision votée à l'unanimité

6- Questions diverses

SPR

M. le Maire a présenté le dossier de Chilhac au Ministère de la culture la semaine dernière avec M. Wagon, architecte. La commission a donné un avis très favorable. M. le Préfet doit encore signer le décret correspondant, puis un règlement d'entretien du patrimoine sera à produire. Cette rédaction se déroulera sur un an environ avec l'aide de l'architecte des bâtiments de France et un groupe d'habitants intéressés par le sujet, à constituer. Ce règlement aura un côté pédagogique avec une description de ce qu'il est possible de faire et des fiches techniques pour aider à la réalisation dans la rénovation notamment.

Un article sur le sujet sera rédigé dans la prochaine gazette.

fin de la séance à 20h15

Signature secrétaire de séance



Signature Maire

